

Le Conseil Municipal convoqué le 28 octobre 2019 s'est réuni le 4 novembre 2019 à 19H30.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Annulation de délibération,
- Personnel communal,
- Délibération délégation signature du maire,
- Contrat rural,
- Subvention Collège de Houdan,
- Questions et informations diverses.

*L'an Deux mil dix-neuf, le 4 novembre à 19 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Valéry BERTRAND, Maire.*

Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 10
Nombre de membres excusés	: 05
Nombre de membres votants	: 13

Le précédent compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

**Etaient présents :** MM. BEAUQUESNE L., BERTRAND V., CABON P., FAUTRAT G., Mmes BLIVET A., BOULANGER V., MITHOUARD L., NIQUET L., SCHNEIDER M., ROBERT V.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Etaient absents et excusés :** MONTARGON J-L., MENARD S., BROUTIN Y.; BUSSET I., PRADELS P.,

**Secrétaire de séance :** M. CABON P.

**Pouvoirs :** M. MENARD a donné procuration à M. BERTRAND.

Mme BUSSET a donnée procuration à Mme SCHNEIDER.

#### **2019-10-01 : Annulation délibération 2019-02-01.**

Suite à une incohérence et une erreur de plume la délibération 2019-02-01 est considérée comme nulle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'annuler cette délibération.

#### **2019-10-02 : Autorisation de signature du Maire pour la mise à disposition d'un avocat du CIG Ile de France**

**Considérant** la requête en excès de pouvoir reçue en date du 30/10/2019,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un avocat du CIG ile de France.

#### **2019-09-03 : Subvention au collège François Mauriac de Houdan pour un séjour au ski.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de verser au collège François Mauriac de Houdan une subvention de 50 € par élève de 6<sup>ème</sup>, soit 400 €, sur le budget de la Commune 2019 (imputé sur le compte 6554810 Collège François Mauriac). Ceci afin de permettre aux 8 enfants de participer au séjour au ski de l'année scolaire 2019 – 2020.

#### **2019-09-04 : Contrat Rural**

Monsieur le Maire apporte des précisions concernant le projet de Contrat Rural, il expose le souhait de pouvoir faire 2 demandes par mandat.

La 1<sup>ère</sup> opération concernerait l'atelier communal, le mur de la salle des fêtes et l'aménagement du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE, à 10 voix pour et 2 voix contre, de solliciter le Conseil Départemental et le Conseil Régional pour les subventions.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

##### **♦ Travaux lavoir :**

M.FAUTRAT demande un point sur les travaux du lavoir. Monsieur le Maire lui indique qu'il n'y a aucune avancée.

Fin de la séance publique à 20h35.